

« Nous est-il permis d'ajouter que si une direction pouvait exciter notre zèle au service de la France, c'était bien celle du glorieux ami de la France, qui occupe aujourd'hui le Saint-Siège ? »

« *De nous soustraire à la direction des évêques ; de diminuer et de paralyser l'action du clergé séculier ?* — Nous n'avons plus à répondre à ce grief : nos évêques l'ont fait pour nous, et nous sommes heureux d'avoir cette occasion de leur adresser publiquement, avec l'hommage ému de notre profonde reconnaissance, la nouvelle assurance de notre religieux dévouement.

« *De résister aux pouvoirs publics ?* — Mais l'acte même à la suite duquel nous sommes condamnés, n'est-il pas la preuve la plus éclatante de l'entière déference que nous témoignons aux représentants de ces pouvoirs ? Aurions-nous fait acte de rebelles, en sollicitant l'autorisation du gouvernement et en lui fournissant tous les états, listes, statuts et justifications qu'il nous a demandés ? »

« Est-ce la récompense de cette confiance que nous recevons aujourd'hui ? »

« *On nous reproche d'être riches, d'être puissants, d'être actifs ?* — Notre richesse, elle s'étale au soleil : lorsque, au prix de nos labeurs, nous avons pu réaliser quelque épargne, nous l'employons à soutenir nos missionnaires, à entretenir nos vieillards, à former nos sujets ; et ce qui peut nous rester encore, nous le réservons pour construire une chapelle, un hospice, une école, dont le peuple est appelé à jouir autant que nous, et qui ne nous empêche pas de rester pauvres dans nos cellules.

Notre puissance ou notre activité, à quoi donc est-elle consacrée ? Qu'on mette au grand jour nos œuvres : qu'on ne se contente pas de vagues et vaines accusations, qu'on examine, qu'on contrôle, qu'on vérifie ; et si on constate que ces œuvres nuisent à la paix et à la prospérité de la France, qu'on nous condamne.

« Si, au contraire, comme nous en avons l'intime conscience et l'absolue certitude, ces œuvres sont toutes de paix, de bienfaisance, de dévouement, de charité, de miséricorde ; si c'est pour DIEU et pour la France que nous unissons et dépensons nos vies ; si, en soumettant librement nos volontés à la forte et sainte discipline des vœux et en renonçant aux joies de la famille, comme à l'usage des richesses, nous ne voulons et ne faisons que réserver plus de force pour le service de l'humanité, alors, que la justice parle et maintienne nos droits.

« Aussi bien est-ce à elle que restera le dernier mot : les hommes passent, la justice demeure. »

De son côté, le Prieur des Chartreux en appelle au tribunal de Dieu et cite le premier ministre devant ce tribunal pour bientôt. L'histoire nous rapporte plusieurs exemples semblables d'appel à la justice de Dieu. Ils ont été entendus, celui-ci le sera également.

Les manifestations les plus imposantes ont eu lieu en faveur des religieux. Les journaux en signalent spécialement plusieurs en l'honneur des enfants de saint François. A Roubaix, 3,000 hommes firent un cortège triomphal aux religieux partant pour le Canada. Toute la population ouvrière se joignit au cortège. A Nîmes plus de 10,000 personnes et tout le clergé de la ville accompagnèrent nos religieux

partant
les atten
dernière
de villes
de symp
Capucin
à des dé
portait la
gieux a c

Ce n'e
gieux sill
patrie, la
sible, qu

Ce qui
gion qui
n'est que
voici, d'a
congrégat
pas les m
moine, le
nonciatio
a été tent
aller jusq
l'édifice d
sance poli

Si Dieu
tion et alo
dre de sai
monde, l'E
ce n'en a j

Il nous
pathie qui
Semaine re
C'est un d
nos plus sy
d'être si oc

« Que D
Qu'il bénis